



## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

# LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES ENTREPRENEURS DU SPECTACLE VIVANT

**Mélanie Hanscotte, secrétaire générale-coordinatrice RH à la Plaine Images/ Cluster Digital Industries Créatives ; ancienne administratrice du Vivat à Armentières.**

### Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure, au sein de leur structure et dans leur environnement, de mieux comprendre les obligations administratives d'un entrepreneur de spectacle vivant. Ils pourront :

- mieux maîtriser le vocabulaire utilisé
- détecter et évaluer les risques
- étayer des prises de décision
- effectuer une veille appropriée.

### Profils concernés et pré-requis

Personnes en charge de la gestion d'une structure culturelle de droit privé (compagnie, association, lieu,...), toute personne impliquée dans la gestion d'une structure culturelle (membres de conseil d'administration...), toute personne en lien avec des structures culturelles désireuse de mieux connaître leur contexte d'intervention.

### Programme

- Cadre juridique (formalités de déclaration et d'immatriculation de la structure, suivi juridique, obtention et renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles)
- Assurances
- Cadre comptable (tenue d'une comptabilité, missions de l'expert comptable et du Commissaire aux comptes, certification des comptes)
- Cadre fiscal (règles d'assujettissement aux impôts commerciaux, les différents impôts, règles en matière de billetterie et mécénat)
- Obligations sociales (immatriculation auprès des organismes sociaux, la chaîne de la paie et tenue des registres obligatoires, convention collective, types de contrat de travail / temps de travail, les instances représentatives du personnel, information des salariés par voie d'affichage, règlement intérieur)
- Relations avec les sociétés d'auteur (demandes d'autorisation, déclaration)
- Responsabilité en matière de sécurité (personnel, public, lieux)

### Informations pratiques

**La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).**

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 8 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

### Coût de la formation :

440 HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

### PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

***Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS [www.afdas.com](http://www.afdas.com)***

**Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire :** informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)

**Si vous êtes intermittent du spectacle :** prenez contact avec l'AFDAS - [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

**Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) :** votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

**Si vous travaillez en collectivité territoriale :** prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

## **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

**Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – [formation@filage.fr](mailto:formation@filage.fr)**

FILAGE – 7b rue de Trévisse, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR [WWW.FILAGE.FR](http://WWW.FILAGE.FR)**